



d'Arbres & Paysages Tarnais  
 Association Loi 1901 - Tél : 05 31 81 99 59  
[www.arbrespaysagestarnais.asso.fr](http://www.arbrespaysagestarnais.asso.fr)

## Le mot du président

L'année écoulée a été celle de la célébration de nos 20 ans d'existence au service de l'arbre et de la haie dans le département ; la journée du 26 novembre à Brens nous a permis de faire un point sur le bilan de nos actions et de réaffirmer le rôle de l'arbre et de la haie au service d'une agriculture respectueuse de l'environnement et des territoires. Les bénéfices agro-écologiques de l'arbre et de la haie doivent sans cesse être rappelés car, trop souvent, ces espaces sont vécus, par les acteurs d'un territoire, comme des espaces improductifs, très contraignants en termes d'entretien. A travers nos actions vous constaterez que la volonté de toute l'équipe d'Arbres & paysages est de changer cette perception.

On assiste en 2014 à un regain d'intérêt de la part des agriculteurs pour l'arbre champêtre. Au total ce sont près de 25 000 plants qui ont été mis en place en partenariat avec le Conseil Régional, le Conseil Général et la Fédération Départementale des chasseurs. L'opération « 100 haies pour la biodiversité » en partenariat avec les chasseurs a atteint son objectif de réintroduction de 10000 plants.

L'association a également réalisé les premiers dispositifs agroforestiers sur le département. Au total ce sont plus de 15 Ha d'alignement intra-parcellaires qui ont vu le jour lors de la campagne 2013-2014. Nous poursuivons nos actions de sensibilisation et d'information en direction du monde agricole pour développer ces techniques dont le point d'orgue a été l'organisation d'une journée le 18 juin dernier à Puygouzon. Ce sont plus de 50 agriculteurs qui se sont rendus sur le site pour découvrir un boisement sur prairies permanentes.

A noter, la poursuite des plantations sur le Ségala soutenues par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans un objectif d'amélioration de la qualité de l'eau.

Sur ce territoire ce sont également 15 plans de gestion des haies qui ont été réalisés au sein d'exploitations agricoles pour mettre en place un programme de travaux et d'entretien raisonnés des haies.

Au chapitre entretien de l'existant il est important de souligner la mise en place d'un programme de réhabilitation du bocage durgnol en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Ces travaux se sont concrétisés par la mise en place d'un livret sur l'entretien des continuités écologiques au service de la trame verte sur le territoire du Parc. Ce document constitue une base de réflexion intéressante sur la fonctionnalité des haies et les itinéraires techniques à mettre en place pour préserver les rôles agro-écologiques des haies. Une journée sur la valorisation des rémanents de coupes avec un broyeur frontal a été organisée. Cet outil offre une alternative au broyeur classique pour produire, du Bois Raméal Fragmenté utilisable en paillage, en litière pour les animaux ou enfin, en amendement de parcelles.

Nous poursuivons nos campagnes de sensibilisation avec notamment la réalisation d'une nouvelle exposition sur les trognons dans le département.

A noter également en 2014 un important travail de sensibilisation sur l'entretien raisonné des dépendances routières. Nous avons participé à une journée de formation des agents chargés de l'entretien des bords de voiries dans le cadre du festival Cinefeuille. Des fiches techniques ont été conçues pour sensibiliser les partenaires à l'opportunité de faire de ces espaces de véritables corridors écologiques au service du paysage, de la biodiversité dans le respect de la sécurité des usagers.

**Benoit VERNEDE**

## Sommaire

Au service de la biodiversité.....	p2
L'Arbousier.....	p5
L'arbre champêtre dans les documents d'urbanisme.....	p6
Les trucs pour réussir sa plantation.....	p7
Brèves.....	p8





## Au service de la biodiversité...



Utilisé à tout va, le mot biodiversité sonne bien souvent comme faire valoir à toute action touchant de près ou de loin à l'environnement. A l'inverse, dès qu'une action s'inscrit en sa faveur, il nous est demandé de quantifier, de dénombrer : combien de papillons, de mouches, d'oiseaux ? En nombre, en pourcentage, en valeur absolue.... Nous ne sommes pas écologues mais ces indicateurs nous laissent parfois perplexes. Parce que la notion de biodiversité ne se résume pas à un comptage d'espèces, et aussi parce qu'à notre échelle notre démarche s'inscrit dans une valorisation d'une biodiversité ordinaire qui manque parfois, aux yeux de certains, d'éclats ou de relief.

Petit décryptage d'un concept traduisant un engagement de l'homme vis-à-vis du monde du vivant, à l'échelle planétaire aussi bien que locale.

### La biodiversité, une notion complexe

La biodiversité a pour définition la diversité du vivant, sa variété et sa variabilité. Derrière cette définition pourtant courte se cache un concept complexe.

D'un point de vue scientifique tout d'abord, il est extrêmement difficile de l'identifier et de la mesurer avec précision, car ce concept intègre aussi les interactions entre les êtres vivants et vis-à-vis de leur habitat, diversité dite écologique. Tout est interdépendant, et de surcroît, ces « systèmes » ne sont pas figés : ils évoluent avec le temps ou peuvent être perturbés et sont donc en constante évolution. Enfin, l'échelle d'étude est très variable : de l'infiniment petit- diversité génétique au sein des espèces- à l'échelle mondiale avec l'étude des « grands milieux, des mouvements migratoires... » On comprend alors la difficulté d'évaluer la biodiversité de manière globale.



Le terme biodiversité a également un autre sens, plus politique. Ce terme est récent puisque employé pour la première fois en 1992 lors du sommet de Rio. Il traduit la prise de conscience de la nécessité de préserver les milieux naturels et leurs occupants. Apparaît alors une notion de « conservation du monde vivant ». De notre point de vue la conservation est une volonté louable mais l'on doit également inscrire nos actions dans un dispositif plus dynamique de gestion.

### Actions sur les territoires

L'ensemble d'un espace terrestre est facile à traverser. Mais il existe dans le paysage des points de blocage – infrastructures, espaces cultivés, milieux urbains...- qui obligent les espèces à rester cantonnées dans un secteur. L'enjeu principal est de relier les lieux sanctuaires où la mise en place de mesures de conservation préserve des espèces « rares » (Réserves naturelles, cœurs de parcs, Espaces Naturels sensibles, Zones Natura 2000) mais également de créer des liens entre milieux plus ordinaires présentant une diversité biologique particulière : mares, bois, falaises, haies, ripisylves .... Ces milieux sont appelés Biotopes\*.



La diversité maximale d'un territoire est observée lorsque les paysages sont complexes avec des interconnexions entre divers éléments (mares, lisières, arbres isolés et maillage bocager). Depuis de nombreuses années avec la simplification des paysages, on assiste à une érosion de la biodiversité que l'on s'efforce d'enrayer notamment par des actions d'entretien et de valorisation du bocage.

Ces réseaux écologiques, qu'ils soient conçus à l'échelle internationale, nationale, régionale ou locale, doivent favoriser les déplacements, les échanges au sein des écosystèmes, et être ainsi en mesure d'assurer une protection dynamique et durable de la diversité biologique et son adaptation au changement climatique.

A l'échelle nationale, l'élaboration de la Stratégie Nationale en 2003 a été entérinée par le Grenelle de l'Environnement qui a défini un outil d'aménagement pour améliorer la connectivité écologique du territoire : la trame verte et bleue. Reste à la définir, la positionner et la décliner aux différentes échelles de territoire... tout un programme.



## DANS SA HAIE: agir sans compter

Pas besoin de travail de cartographie ou de comptage chez soi : un peu de temps libre, un brin de bon sens et un peu d'huile de coude suffisent. Un seul mot d'ordre : apporter un maximum de diversité pour favoriser un maximum d'espèces et sans avoir à compter, le naturaliste en herbe sait alors qu'il a bien travaillé.

Les actions locales peuvent par exemple s'inscrire à l'initiative des propriétaires fonciers. L'implication des acteurs locaux est un vecteur important de préservation et de gestion de la biodiversité. Les démarches de sciences participatives sont à cet égard remarquables car il s'agit, par de simples outils, d'impliquer les acteurs locaux dans une démarche d'observation de la biodiversité et donc de sa préservation.

La visualisation d'une date de floraison ou la présence d'un papillon permet à tout un chacun d'appréhender la diversité biologique de son territoire. C'est le premier pas vers une démarche de mise en valeur et de gestion de la biodiversité.

### -multiplier les étages et habitats

Les étages de la haie sont utilisés différemment par de nombreuses espèces animales. Elles y trouvent nourriture (baies, bois, insectes, petits mammifères...), perchoir, abris, refuge ou encore un couloir de circulation à couvert. La haie est aussi très utilisée à l'époque de la reproduction par de nombreux passereaux, corvidés et rapaces ainsi que par des mammifères prédateurs (fouine, genette, putois, belette), des micro-mammifères et des reptiles.



- Varier la composition au moment de la plantation en associant buissonnants bas, arbrisseaux, arbustes et arbres.

- Créer des habitats en pied de haie : associer à la haie un muret ou un fossé, laisser les branches coupées au sol, faire un tas des pierres collectées dans la parcelle attenante, y déposer ses feuilles en automne....

### Varier les essences

Les ressources alimentaires diversifiées permettent de répondre aux attentes spécifiques de chaque espèce. Ces besoins sont accrus de la fin d'automne au début du printemps, quand il n'y a pas de nourriture dans les champs voisins.

- Utiliser plusieurs essences pour composer sa haie, sans forcément les mettre dans les mêmes proportions. Les essences qui conservent –au moins en partie- leurs feuilles l'hiver offrent aussi un abri intéressant en hiver : chêne pubescent, charme, troène, buis, houx...

- Conserver des espèces jugées à tort indésirables comme le lierre ou encore la ronce afin d'offrir un complément alimentaire non négligeable.

### Eviter le sur-entretien

- Conserver une haie suffisamment épaisse et ne pas la tailler 'au carré' tous les ans pour lui permettre de produire des fleurs et de fructifier. On assure ainsi un soutien aux auxiliaires et pollinisateurs.



### Le Lierre, une essence pas si ordinaire...

*Le lierre est une essence multifonctionnelle qui rend de nombreux services à la faune. Sa floraison tardive (de fin septembre à octobre voire novembre) offre à de nombreux insectes une nourriture en fin de saison de végétation. Il offre aux pollinisateurs un apport en nourriture qui assure la survie des populations. Il est un abri et un lieu d'hibernation pour de nombreux insectes. Il permet d'augmenter le nombre d'auxiliaires car il leur fournit un réservoir de proies supplémentaires. Un chêne centenaire couvert de lierre peut produire jusqu'à 30kg de baies soit 600 rations journalières pour un pigeon ramier (source : ONCFS). Contrairement à une idée reçue, le lierre n'est pas un parasite et n'étouffe pas les arbres. Il joue au contraire un rôle de protection de l'écorce contre le gel et de barrière physique contre les aléas du climat.*

- **Préserver la banquette herbeuse** appelée ourlet en pied de haie en posant la clôture suffisamment en retrait (1,50 m des plants), éviter la période du 15 avril au 31 juillet pour broyer afin ne pas déranger la faune et éviter tout traitement chimique. Si celui-ci s'avère indispensable, privilégier un produit adapté au type de végétation à détruire en utilisant les produits à faible toxicité pour le milieu, faible persistance et faible mobilité et intervenir le plus tard possible (août).



**- Disposer d'arbres d'âges différents et de formes variées.**

Lorsqu'ils ne présentent pas de danger pour autrui ou pour des bâtiments, préserver les arbres morts car ils sont le siège de nidification de nombreuses espèces spécialisées dans la dégradation du bois mort. On peut également remplir ce rôle de préservation en encourageant les pratiques de gestion des arbres têtards ou trognes qui structurent nos paysages.

Anticiper le renouvellement des vieux arbres par sélection ou replantation de jeunes sujets permet aussi de garantir une haie arborée pour les siècles à venir. Voir loin, c'est aussi cela le maintien de la biodiversité !

**- Renouveler la haie si besoin.** La haie est un produit de l'homme : une vieille haie a besoin d'une intervention appelée recépage pour retrouver sa vigueur et assurer l'ensemble de ses rôles.

*Dans un bilan comptable, le poste phytosanitaire représente un montant non négligeable pour certains agriculteurs. En aménageant l'environnement des parcelles par de la plantation de haies on peut favoriser la présence d'auxiliaires de culture qui limitent les populations de ravageurs et diminuent le recours à la chimie : on parle de protection intégrée.*

*Exemple du Psylle du poirier : L'utilisation abusive d'insecticides sur les vergers de poirier a déstabilisé le milieu naturel et fait apparaître un ravageur, le psylle du poirier. L'emploi abusif d'insecticides était responsable de la disparition des régulateurs naturels de ce psylle. Les gestionnaires ont alors eut l'idée de diversifier le milieu pour réintroduire les régulateurs naturels de ce ravageur. La plantation de haies, associée à d'autres aménagements (travail du sol, observation du verger, tailles...), leur est alors apparue comme une évidence. Au terme de deux saisons de végétation les traitements dirigés contre le ravageur n'avaient plus lieu d'être et une régulation naturelle s'était remise en place grâce à la diversification du milieu.*

**Le tableau ci-contre mentionne les essences à fort potentiel attractif pour les auxiliaires.**

*A travers ce concept de protection intégrée l'agriculteur fait rimer développement de son activité et préservation de la biodiversité.*

	Quelques auxiliaires des cultures							
	Acaréens prédateurs	Phytoséides	Araignées	Mirides	Punaises prédatrices	Chrysopes	Coccinelles	Hyménoptères parasitoïdes
Arbre de Judée				🌿	🌿			
Frêne commun	🌿				🌿		🌿	🌿
Chêne pédonculé	🌿		🌿		🌿			🌿
Erable champêtre	🌿		🌿	🌿	🌿		🌿	🌿
Merisier		🌿				🌿	🌿	🌿
Tilleul	🌿		🌿	🌿	🌿	🌿	🌿	🌿
Saule			🌿		🌿	🌿	🌿	🌿
Sureau noir	🌿	🌿	🌿		🌿	🌿	🌿	🌿
Noisetier	🌿	🌿			🌿	🌿	🌿	
Cornouiller	🌿	🌿		🌿		🌿	🌿	🌿
Lierre commun	🌿	🌿						
Laurier tin	🌿	🌿		🌿		🌿	🌿	🌿

**Quid de la diversité végétale ?**

Quand on parle de corridors et de trames, on pense d'abord à des couloirs de circulation pour les animaux en oubliant bien souvent la multitude de végétaux que l'on y trouve et qui les utilisent également pour s'y développer et gagner de nouvelles régions. Le vent porte les graines, mais beaucoup d'animaux sont aussi vecteurs de dissémination.

Certains arbres, comme les frênes ou saules sont inféodés aux haies : aimant la lumière ils ne peuvent survivre dans une ambiance trop forestière. D'autres plantes vont y trouver un refuge, à l'abri du travail du sol de l'homme. Cette diversité est tout aussi importante car sans végétaux, pas d'animaux...et pas d'homme. Il faut aussi s'intéresser aux structures non linéaires : un arbre isolé dans une parcelle, un verger ou un petit bosquet peuvent servir de relais dans un paysage comptant peu de « corridors ». Ce qui n'empêche pas de tenter de relier les différents milieux et de travailler par exemple sur un réseau de haies interconnectées entre elles « appelée maille bocagère » ou encore de mettre en place des bandes enherbées à l'échelle de l'exploitation.

Diversité du vivant signifie aussi diversité des individus : un plant issu de graine dispose d'un patrimoine génétique unique, contrairement à un individu issu de reproduction végétative -bouturage par exemple- qui sera identique au végétal de prélèvement. Ainsi la reproduction sexuée est une source de différenciation génétique à favoriser autant que possible ; c'est en obtenant un maximum d'individus différents d'une même espèce qu'on pourra garantir une meilleure adaptation de celle-ci aux évolutions climatiques par exemple.

La biodiversité actuelle est le réservoir dans lequel seront trouvées les solutions à certains problèmes que rencontreront demain les êtres vivants. Il s'agit donc d'un patrimoine qui est une ressource d'adaptation. Notre démarche s'inscrit dans dans celle plus globale de gestion et de préservation du vivant et donc dans une mission d'utilité publique pour les générations futures.





# L'Arbousier



L'arbousier est un arbuste de taille moyenne (5 à 8 mètres) affectionnant les sols siliceux de région méditerranéenne. Il est rare sur calcaire et c'est un compagnon fidèle du chêne liège dont les exigences écologiques sont voisines sur tout le pourtour de la méditerranée.

Dans notre département on trouve l'arbousier à l'état spontané sur les côteaux de Servies en mélange avec du chêne pubescent, des bruyères et des callunes.



## Comment le reconnaître ?

L'arbousier est un arbuste persistant à écorce brun rougeâtre velue. Les feuilles sont alternes, coriaces, pointues et dentées d'un vert luisant rappelant celle du laurier.



Les fleurs sont en grappes fournies d'un blanc crème disposées en grelots de 7 mm environ. Les fruits sont semblables à de petites fraises, ce sont des baies sphériques rouge vif, non toxiques.



Source : [dictionnaire-des-plantes.com](http://dictionnaire-des-plantes.com)

Ces baies sont comestibles, semblable à une fraise, avec la qualité gustative en moins. On peut toutefois les consommer sous forme de gelée ou de confiture.

La singularité de cette essence est de disposer d'un large éventail de couleurs et de nuances tout au long de l'année. Rameaux beige rougeâtres, fleurs d'octobre à janvier et fruits en fin d'été sur les fleurs de l'année précédente.

Dans notre département l'arbousier est une essence intéressante dans la mesure où il résiste bien au période de sécheresse. Il peut toutefois tolérer de faibles températures puisqu'il se rencontre également dans des régions atlantiques du nord de la France et les zones basses du Massif central.

Dans les haies il est possible d'utiliser l'arbousier en raison de son côté à la fois ornemental et champêtre. La persistance de ses feuilles en fait une essence de choix dans les projets à vocation d'intégration de bâtiment ou de séparation d'espace (exemple : lieux de vie et de travail au sein d'une exploitation agricole).



## L'arbre champêtre dans les documents d'urbanisme

*A l'heure de la déclinaison du Grenelle de l'environnement et plus particulièrement de la trame verte et bleue, il nous a semblé important de décrire les divers dispositifs législatifs qui permettent d'envisager une protection de l'arbre et de la haie champêtre à l'échelle communale ou inter-communale. Cet article tente de faire la synthèse des diverses opportunités pour que l'arbre retrouve toute sa place au sein de nos paysages.*

A l'échelle communale ou intercommunale c'est le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui permet la mise en œuvre des mesures de préservation du patrimoine arboré. Il définit également des orientations et des prescriptions en faveur de l'arbre. En effet le rapport de présentation peut analyser l'état initial de l'environnement en y incluant un inventaire des arbres et des haies. Ce rapport évalue l'incidence des orientations du PLU sur l'environnement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit les orientations en matière de préservation et de remise en état des continuités écologiques. Il peut contenir l'affirmation de la volonté de la commune ou de l'intercommunalité, de préserver les boisements et le maillage bocager.



On peut envisager des mesures de protection au titre des Espaces Boisés Classés (EBC) mais également au titre de l'article L123-1 7° du Code de l'urbanisme.

La première disposition, bien qu'orientée aux bois et forêts s'applique également au bocage ou arbres isolés au regard de l'article L130-1. Une fois classés toute coupe ou abattage des arbres est soumise à déclaration préalable auprès du maire. L'opposition peut être formulée dans un délai d'un mois. Faute de déclaration, des sanctions sont prévues au titre des articles L 480-1 à L480-4 du CU.

Des exceptions à déclaration sont prévues lorsque par exemple les bois sont soumis au régime forestier (forêt publiques domaniales ou communales) ou font l'objet d'un Plan Simple de Gestion pour les forêts privées.

La deuxième disposition (l'article L123-1 7°) est une disposition du CU qui permet d'identifier et de localiser des éléments du paysage comme des arbres et des haies à protéger ou mettre en valeur. Dans ce cadre on peut définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection. Ces éléments devront figurer dans le plan de zonage du PLU, comme dans la procédure de classement au titre des EBC.

Cette deuxième disposition est plus souple que les EBC car l'article L123-1 7° prend en considération l'évolution des pratiques agricoles et donc leur incidence sur le bocage. On fait donc appel dans ce dispositif à une logique de concertation qui permet d'évaluer chacune des situations et de prescrire des mesures de préservation en toute connaissance de cause.

Là encore, la destruction ou arrachage des éléments au titre de l'article L123 sont soumis à déclaration préalable auprès du Maire. Le règlement du PLU peut définir des critères d'acceptation de la demande et c'est en cela que cette disposition est plus souple que les EBC.

L'article L123-1 7° est une procédure de classement qui favorise le dialogue au moment de l'élaboration du PLU. On peut réaliser par exemple un inventaire du linéaire de haies et les hiérarchiser en fonction de l'intérêt que l'on souhaite privilégier. On peut par exemple, mettre une mesure de protection sur les haies en courbe de niveau ou en haut de talus dans un but de protection de la ressource en eau ou de lutte contre l'érosion. L'utilisation de l'un ou l'autre des dispositifs permet une protection efficace des éléments paysagers remarquables à l'échelle communale ou intercommunale. Il conviendra au bureau d'étude en concertation avec la mairie de choisir le dispositif le mieux adapté à chaque situation sachant que les EBC sont un régime de protection fort et efficace, plutôt adapté à des éléments remarquables (Arbres isolés, haies ou réseau de haies, plantation d'alignement, ripisylve).



# Les «trucs» pour réussir sa plantation

Le calendrier de plantation et la programmation des travaux conditionnent beaucoup la réussite et la croissance des végétaux. Pour mettre tous les atouts de votre côté il nous a semblé intéressant de faire un rappel de quelques gestes simples garantissant une pleine réussite de votre projet.

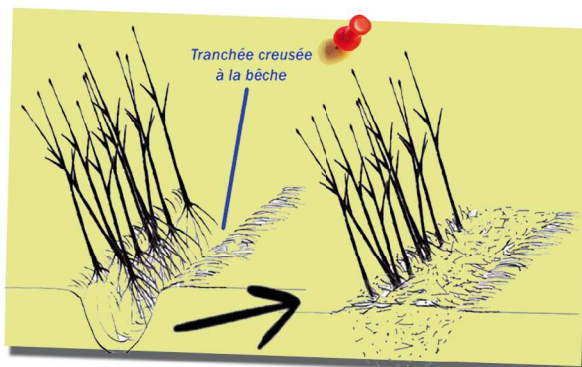


Effectuer le sous-solage en fin de période sèche pour bien ameublir le sol en profondeur. Laisser en motte pour lui permettre de se ressuyer en cas de pluie.



Effectuer le discage de finition juste avant la pose du paillage.

Lorsque vous recevez les plants, les conditionner dans un tas de sable pour que les racines ne soient pas exposées aux intempéries.



Classer les plants en regroupant dans le sable : hauts-jets, moyens-jets et arbrisseaux.

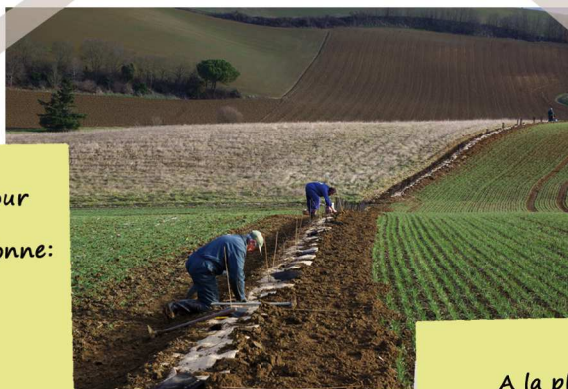
Avant plantation, couper au sécateur le bout des racines pour faciliter la mise en place des plants. Tremper ensuite les racines dans une solution contenant 1/3 d'eau, 1/3 de terre, 1/3 de terreau.



Quelques temps de travaux pour 100 mètres de haie à une personne:

- préparation du terrain : 1h
- déroulage du paillage : 3h
- plantation (toutes les étapes) : 8h
- entretiens et tailles (1 an) : 1h

Total : 13h



Après plantation, effectuer un arrosage pour éliminer les poches d'air autour des racines.

A la plantation, il est préférable de travailler au moins à trois personnes :

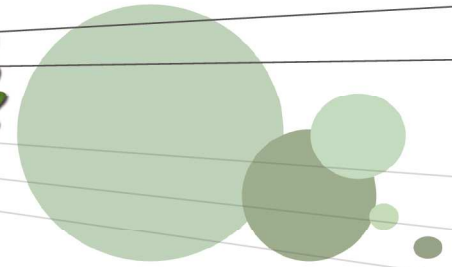
- une à l'ouverture des trous dans le plastique
- une qui distribue les plants
- une ou deux qui plantent.







# Brèves



## Recrutement



Ambassadeur des enjeux biodiversité et paysagers de l'arbre et de la haie champêtre

Ses missions pour six mois :

- Evaluation des enjeux économiques et paysagers pour l'entretien des dépendances routières (création de partenariat avec les communes ou Communauté de Communes, localisation et cartographie des zones à enjeux, sensibilisation et formation des conducteurs d'épaveuses) ;
- Animation de réunions sur l'arbre et la haie champêtre
- Bilan des plantations réalisées dans le cadre du partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;
- Accompagnement des salariés lors des diagnostics individuels de suivi sur des plantations âgées de plus de 3 ans ;
- Suivi avec les animateurs des chantiers de réhabilitation du bocage sur le Ségala.



Dans le cadre de la déclinaison de la trame Verte et Bleue, 4 livrets sur les continuités écologiques ont été édités par l'AFAHC Midi-Pyrénées :

**Livret 1 : L'arbre et la diversité des paysages.**

**Livret 2 : L'arbre, utile à toutes les échelles du territoire.**

**Livret 3 : L'arbre pour accompagner les trames fixes du paysage.**

**Livret 4 : L'arbre, allié de l'agriculture.**

Disponibles sur simple demande auprès de nos services



## Randonnée Botanique

**16/05 : "Coteaux de Servies" RDV à 13 h 45**  
devant la salle polyvalente de Vielmur-sur-Agout

**13/06 : "Boucle de Thuriès" RDV à 14 h 15**  
au camping de Pampelonne - début du sentier



## Réunion taille de formation et élagage

- 17/04** : secteur Albigeois et Ségala,
- 13/05** : secteur Lauragais et Vaurais,
- 16/05** : secteur Lautrecois,
- 30/05** : secteur Albigeois,
- 13/06** : Lauragais.



## Début des visites techniques Programme général

**02/06** : "Campagne 2015/2016".

Pour tout projet, n'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant en nous contactant au 05 31 81 99 59.



## PAT Céret "Campagne 2015/2016"

Plantation de 1500 arbres et arbustes champêtres  
Réalisation de 10 plans de gestion à l'échelle des exploitations agricoles.

Travaux et entretiens raisonnés :

- 5 Km de lamier et divers entretiens d'élagages
- entretien et élagage d'arbres isolés et de trognes.

Pour plus de renseignements vous pouvez nous contacter au 05 31 81 99 59  
[www.arbrespaysagestarnais.asso.fr](http://www.arbrespaysagestarnais.asso.fr)